

Interpellation

Le Digital Dreams Festival est-il vraiment un rêve pour l'UNIL ?

Le *Digital Dreams festival* (ci-après le DDF) aura lieu du 6 au 8 septembre 2024 sur le campus de Dorigny. Il proposera des concerts, une soirée techno et une *silent disco*, des performances artistiques et espaces dédiés aux jeux vidéo, des conférences et ateliers. Son budget est de l'ordre de 650'000 fr.¹, dont au moins 100'000 fr. seraient pris en charge par l'UNIL.

L'organisation et le financement du DDF présentent plusieurs zones d'ombre :

- L'UNIL est désignée comme « coproductrice » sur le site du DDF, sans que l'autre coproductrice ne soit dénommée. Cela pourrait être l'Association Digital Dreams Festival, puisque son but est le suivant : « *organiser le Digital Dreams Festival et tous les événements qui, sous une appellation similaire ou dérivée, poursuivraient le même but, à savoir : faire se rencontrer les mondes des technologies numériques, de l'art, de la culture, de la musique et de l'éducation, de la recherche et de l'économie à l'occasion d'événements spécialisés ou grand public, qui peuvent avoir lieu dans tous les lieux et dans tous les milieux* ». Cette association a été créée le 1^{er} mars 2024, avec siège à Yverdon. Il ne s'agit pas d'une association universitaire (art. 16 LUL). Néanmoins, son vice-président semble être le chef du service UNICOM de l'UNIL.
- Le directeur du festival est un MER à temps partiel à l'UNIL. On ignore par qui il a été engagé pour s'occuper du DDF. Il pourrait s'agir de l'UNIL et/ou de l'association Digital Dreams Festival², et les actualités UNIL consacrées au DDF renvoient d'ailleurs à son adresse @unil.ch³. Mais il est également directeur avec signature individuelle de la société nARTative SA, constituée fin mars 2024, avec pour but « *l'organisation de toutes manifestations culturelles, pour son compte ou pour des tiers ; ainsi que tous mandats de conceptualisation, mandats de recherche de fonds, mandats de médiation scientifique et culturelle, et mandats de communication* ». Or, cette société semble impliquée dans l'organisation du DDF, puisque, sur le dossier de presse du DDF, son directeur ne mentionne pas comme contact son adresse e-mail UNIL, mais l'adresse @nart-ative.ch.
- Le site du DDF ne mentionne que ses sponsors principaux, parmi lesquels ne figure aucune collectivité publique. On ignore qui sont les autres sponsors. Les sponsors du DDF semblent avoir une influence sur l'organisation de ce festival. Cela ressort notamment de la déclaration du directeur du DDF à l'assemblée des délégué-e-s de la FAE du 8 avril 2024, selon laquelle le prix d'entrée du festival était nécessaire pour le financer, mais s'expliquait aussi par le fait que « *les partenaires privés ne sont pas vraiment pour proposer des entrées gratuites* »⁴.

Les liens entre le DDF et les missions et objectifs stratégiques de l'UNIL sont ténus. Les activités d'enseignement et de recherche de l'UNIL ne sont en effet mises en valeur que dans quatre des trente-six événements inscrits au programme du festival mis en ligne fin avril 2024, et n'impliquent que de deux des sept facultés de l'UNIL (Lettres et HEC). Il s'agit de deux événements vidéos en lien avec le projet Collart-Palmyre, d'une exposition de vidéomapping

¹ <https://www.blick.ch/fr/news/sur-le-campus-de-lunil-digital-dreams-le-nouveau-defi-de-marc-atallah-id19689227.html>

² Cf. <https://www.linkedin.com/in/marcatallah/>

³ Cf. <https://news.unil.ch/display/1714394009042>

⁴ PV de l'Assemblée des délégué-e-x-s de la FAE du 8 avril 2024, p. 6.

sur la façade du Bâtiment Anthropole et du projet « *VR by HEC* ». L'UNIL n'est guère plus présente dans les activités de médiation scientifique, hormis un atelier découverte de jeux vidéo organisé par l'Éprouvette ; le programme du DDF ne contient en particulier aucune référence au Service culture et médiation scientifique de l'UNIL. Le DDF ne comporte pas non plus d'événement spécialement consacré au développement du pôle d'innovation en confiance numérique et cybersécurité, en collaboration avec l'EPFL et la HEIG-VD (plan stratégique pluriannuel 2022-2027, objectif 3.5.1), cela alors même que, jusqu'en 2023, l'UNIL organisait avec la HEIG-VD les *Numerik Games* à Yverdon, qui bénéficiaient notamment du soutien du canton de Vaud et de la ville d'Yverdon-les-bains. Le directeur du DDF a certes affirmé dans les médias que ce festival n'était pas un clône des *Numerik Games*, mais la « version 2.0 » d'un festival dédié aux cultures numériques⁵. On peut en douter, dans la mesure où le DDF reprend la structure et une partie de la programmation des *Numerik Games* (ex : ABH Beatbox ; Dario Rossi ; Alain Damasio), et où le but de l'Association Digital Dreams festival se recoupe en grande partie avec celle de l'Association Numerik Games impliquée dans l'organisation du festival à Yverdon⁶. Enfin, même si le DDF est présenté comme un festival géré selon des principes de durabilité et d'inclusivité, force est de constater que sa programmation ne comporte aucun projet centré sur ces objectifs prioritaires pour le développement institutionnel de l'UNIL, notamment par rapport au numérique (cf. les objectifs 20 à 22 de l'Assemblée de la transition).

Certaines activités du festival sont contraires aux missions de l'UNIL définies à l'art. 2 LUL, qui doivent servir des intérêts publics. C'est tout particulièrement le cas de l'événement « *Tesla : test drive pour petits & grands* », décrit comme suit sur le site du DDF : « *Expérience : entrez dans l'univers Tesla, découvrez et conduisez toute la flotte S3XY ! Tournoi gaming & mini-Tesla pour enfants* », avec un lien « *pour en savoir plus* » qui conduit directement au site internet commercial de Tesla. Le fait d'accorder un espace à Tesla viole en outre les règles sur l'utilisation des infrastructures de l'UNIL, qui ne sont pas ouvertes à des activités de sociétés commerciales à des fins publicitaires (cf. art. 3, 43 et 44 LUL ; art. 4 de la directive de la Direction 1.25 *Mise à disposition d'infrastructures de l'UNIL pour des activités organisées par des entités tierces*). Les mêmes remarques peuvent être faites à propos de l'espace Nintendo, également présenté sur le site du DDF avec un lien « *pour en savoir plus* » conduisant directement au magasin en ligne de Nintendo.

L'opportunité même du festival est discutable. En s'adressant aux adolescents et au grand public, le DDF ne comble pas un « *vide dans l'offre événementielle* » de l'UNIL⁷, mais se place plutôt en concurrence avec les Mystères de l'UNIL, qui ont précisément pour vocation de présenter l'UNIL au public et aux écoles, et comprennent cette année un atelier dédié au numérique. Contrairement aux Mystères de l'UNIL, le DDF est de nature à perturber les activités d'enseignement, puisqu'il aura lieu en partie durant une session d'examens⁸. De plus, il ne présente pas le même caractère populaire que les Mystères de l'UNIL et UNILIVE. En effet,

⁵ <https://www.letemps.ch/culture/scenes/apres-numerik-games-les-nouvelles-reveries-digitales-de-marc-atallah>

⁶ L'Association Numerik Games a pour but de « *contribuer à la connaissance de la culture et des technologies numériques de promouvoir ces deux champs dans les milieux politiques, scientifiques, économiques, culturels et artistiques, notamment en organisant et/ou en contribuant au financement d'événements, de performances, d'expositions ou de conférence sous la marque Numerik Games* ».

⁷ Cf. <https://wp.unil.ch/uniscope/lunil-en-plein-essor-numerique-panorama-de-sa-modernisation/>

⁸ Cf. à ce sujet le PV de l'Assemblée des délégué-e-x-s de la FAE du 8 avril 2024, p. 6 s.

à la différence de l'accès à ces deux événements, qui est gratuit, l'accès au DDF nécessite l'achat d'un billet, en principe au prix de 20 fr. (adultes) ou 16 fr. (étudiants/AVS/AI). Certains billets sont même vendus au prix de 70 fr. et permettront une entrée au festival, plus un accès à un balcon et à un bar privatif. Un rabais de 50% est toutefois concédé aux titulaires d'une adresse @unil.ch. Dans le même temps, il serait prévu d'inviter gratuitement de très nombreuses entreprises privées intéressées par les thématiques traitées au DDF⁹. En revanche, le DDF ne semble pas susciter un grand engouement chez les étudiant-e-s, puisque la FAE a refusé d'y participer¹⁰.

La présente interpellation a dès lors pour objet de poser les questions suivantes à la Direction :

- 1) Quel est le budget du DDF, le montant global de la contribution de l'UNIL à ce festival, et les frais liés au DDF couverts par cette contribution ?
- 2) La viabilité économique du DDF est-elle garantie ?
- 3) La gestion efficiente des ressources de l'UNIL n'aurait-elle pas commandé qu'elle continue à coproduire le festival *Numerik Games* avec la HEIG-VD à Yverdon, au lieu d'organiser le DDF à Dorigny, où il y a déjà les *Mystères de l'UNIL* et *UNILIVE* ? Au demeurant, pourquoi la HEIG-VD ne participe-t-elle pas au DDF, malgré l'objectif 3.5.1 du Plan stratégique pluriannuel 2022-2027 de l'UNIL ?
- 4) Concernant l'organisation du DDF :
 - a) Quel est le rôle exact de l'UNIL, de l'Association Digital Dreams Festival et de la société nARTative SA ?
 - b) Par qui le directeur du DDF a-t-il été engagé dans cette fonction ? Quel est son rôle précis dans le cadre des activités de l'UNIL, de l'Association Digital Dreams Festival et/ou de la société nARTative SA liées à l'organisation du DDF ?
 - c) Combien d'autres personnes travaillent pour le DDF et quelles tâches leur sont-elles confiées ? Par qui ont-elles été engagées ?
 - d) Dans quelle mesure l'UNIL contribue-t-elle directement ou indirectement à la rémunération des activités de l'Association Digital Dreams Festival, de la société nARTative SA, du directeur du DDF et des autres personnes travaillant pour ce festival ?
- 5) Est-il exact que le chef du service UNICOM de l'UNIL est également le vice-président de l'Association Digital Dreams Festival ? Comment cela s'explique-t-il ?
- 6) Quelle est la liste complète des sponsors du DDF ? Par qui ont-ils été recrutés et dans quelle mesure influencent-ils le programme et la politique d'accès payant au DDF ?
- 7) Combien d'entreprises ont-elles été ou vont-elles être invitées à des événements liés au DDF ? En quoi ces invitations rentrent-elles dans le cadre des missions de l'UNIL décrites à l'art. 2 LUL ?

⁹ PV de l'Assemblée des délégué-e-x-s de la FAE du 8 avril 2024, p. 6, où il est question de 300 entreprises.

¹⁰ PV de l'Assemblée des délégué-e-x-s de la FAE du 8 avril 2024, p. 7.

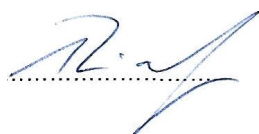
- 8) Quelles mesures ont été prises pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans les relations entre l'UNIL, l'Association Digital Dreams Festival, la société nARTative SA, le directeur du DDF, le vice-président de l'association Digital Dreams Festival et toute autre personne impliquée dans l'organisation, le financement ou une autre activité liée au DDF ? En quoi la recommandation n° 8 formulée par la Cour des comptes dans son rapport n° 83 *Performance des processus achat et recrutement des cadres à l'Université de Lausanne*, acceptée par la Direction le 12 février 2024, a-t-elle été prise en considération à cet égard ?
- 9) La Direction ne devrait-elle pas :
- Sortir Tesla et Nintendo de la programmation du DDF, vu l'inadéquation entre la promotion de leurs activités commerciales et les missions de l'UNIL et l'affectation de ses infrastructures ?
 - Envisager sinon l'annulation complète du DDF, du moins celle de la contribution de l'UNIL à son financement, compte tenu de la place limitée accordée aux missions et objectifs stratégiques de l'UNIL dans la programmation de ce festival, de son caractère beaucoup moins populaire que les Mystères de l'UNIL et UNILIVE, vu notamment son accès payant, et du refus de la FAE d'y être intégrée ?
 - Renoncer d'emblée à organiser à nouveau un DDF à l'UNIL en 2025 ?

Lausanne, le 24 mai 2024

Ariane Morin



Anaïs Timofte



Laurent Le Forestier

